

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Qui ont pris part à la délibération : 11

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 29 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET
Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absent excusés : M. VINCENT

**2 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT
POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE
PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qu'il lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, une prise en charge a été accordée à la personne suivante en difficulté :

- **Mme X**, pour l'enfant X scolarisé à l'école élémentaire de l'Orée du Bois :
 - la gratuité restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, du centre aéré du mercredi, de septembre 2020 à décembre 2020 inclus.
- **Mme X**, pour l'enfant X scolarisé à l'école élémentaire Louis Clément :
 - la gratuité restaurant scolaire, de septembre 2020 à décembre 2020 inclus.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Madame la vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 30 septembre 2020.

La vice-présidente,
Véronique VIENOT